

N° 32791-2019/1-ACTS/DFA

Date du : 22 octobre 2019

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération approuvant l'avenant n° 7 modifiant le traité de concession d'aménagement modifié n° C306-07 du 7 décembre 2007 entre la province Sud et la Société d'équipement de Nouvelle-Calédonie (SECAL)

PJ : un projet de délibération

La province Sud a confié à la SECAL par convention de concession n° C306-07 du 12 avril 2007, rendue exécutoire le 7 décembre 2007, l'aménagement de Dumbéa sur mer, sur le territoire de la Commune de Dumbéa. L'article G du traité de concession fixe alors la durée de l'opération à 15 années.

Le terme de l'opération a été reporté à fin 2024 par l'avenant n°3 daté d'octobre 2010, puis à fin 2030 par l'avenant n°5 daté de juin 2016.

Suite à un blocage du foncier de Cap Apogoti, la réalisation du Groupe Scolaire n°5 prévu au Programme des Equipements de la ZAC a été reportée pour une ouverture à la rentrée scolaire 2023. Cependant, la capacité des autres groupes scolaires de la ZAC ne permet pas d'absorber ce décalage. La province Sud a donc décidé de réhabiliter le groupe scolaire provisoire de la Dorade pour assurer les années scolaires de 2020, 2021 et 2022. Les frais nécessaires à la remise à niveau de ce groupe scolaire sont donc portés en plus dans le bilan de la ZAC, couverts par une participation complémentaire du concédant.

Par ailleurs, ce même blocage engendre des contraintes financières qui ne permettent pas de lancer les études et l'exécution de la 2^{ème} tranche de la station d'épuration (STEP). Cependant, la capacité épuratoire de la station d'épuration existante ne permettra pas à terme de traiter les effluents en attendant la fin du décalage. La province Sud a donc accepté d'accélérer le rythme des versements des participations pour permettre le lancement dès à présent.

L'objet du présent avenant est :

- d'augmenter les participations de la province Sud pour financer le groupe scolaire provisoire ;
- d'accélérer le rythme des versements des participations prévues au titre de l'avenant 5.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.